



## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

### 1. Licence

En s'affiliant au club, le membre est automatiquement affilié à la Fédération francophone de Gymnastique et de Fitness asbl (FfG). Il est, de ce fait, tenu de se conformer aux statuts, ROI, règlement anti dopage et à la politique de confidentialité de la FFG, disponible sur [www.ffgym.be](http://www.ffgym.be) dans la rubrique « La FFG ».

### 2. Cotisation

Le Conseil d'administration détermine chaque année le montant de la cotisation en fonction du cours choisi. La cotisation est indivisible et est due dans son intégralité. Elle doit être payée pour le 15 octobre ou 3 semaines après une inscription en cours d'année sur le compte du club, La Sauterelle. Des facilités de paiement pourront être accordées moyennant accord du trésorier.

Dans le cas où un étalement du paiement de la cotisation a été autorisé, 30 % de cette dernière seront payés avant le 15 octobre, le solde étant dû, au plus tard, pour la fin du mois de décembre de la saison en cours. Si la cotisation n'est pas acquittée à cette date, l'accès aux entraînements sera refusé au gymnaste.

Chaque inscription doit être validée par un acompte de 50€ ou 100€ (groupes compétition et détection). Ce dernier couvre les 2 premiers cours d'essai. Il n'y aura pas de restitution de l'acompte même sur présentation d'un certificat médical.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt volontaire ou interruption temporaire. En cas d'accident ou de maladie entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité d'une durée de plus de 3 mois, un certificat médical doit être envoyé au secrétariat du club au plus tard dans le mois suivant la date de début d'incapacité. Un remboursement éventuel sera calculé au prorata de la valeur restante de la cotisation, hors licence et frais de salle. Dans tous les cas, les 2 premiers mois d'absence ne seront pas remboursés. Aucun remboursement ne sera accordé une fois la saison clôturée.

Tous les paiements seront effectués par virement bancaire sur le compte du club, La Sauterelle.

### 3. Cours et horaires

La description des cours et les horaires sont disponibles sur le site du club : <https://www.sauterelle.be>

Les horaires peuvent être soumis à modification lors de chaque nouvelle saison.

Le nombre d'heures d'entraînement de chaque groupe est fixé par le club et est indivisible.

Le choix du groupe dans lequel évoluera un gymnaste est déterminé par l'équipe technique qui, à chaque nouvelle saison, pourra si nécessaire organiser un test technique. Le choix du groupe ne pourra pas être remis en cause par la/le gymnaste ou son représentant légal.

#### 4. Assurance et accidents

Les membres sont assurés par la Fédération francophone de Gymnastique (FfG), pour tout accident corporel. **Tout membre du club (hormis les Divisions 1 et 2 qui doivent rentrer au club au plus tard pour le 15 octobre le certificat médical spécifique de la FfG dûment complété par un médecin du sport) est d'office en ordre d'assurance par le simple fait de l'inscription, de l'affiliation et du paiement de sa cotisation** au club de la Sauterelle (affilié à la FfG).

Tout accident doit être signalé dans les 24 heures. Le montant de l'assurance est compris dans le prix de la cotisation du Club.

Le formulaire de déclaration d'accident sera remis aux parents, complété par eux et par le médecin qui aura examiné la victime d'un accident. **Ce formulaire sera remis au club qui l'enverra à la FfG dans les plus brefs délais**, afin de garantir un traitement aussi rapide que possible de l'indemnisation.

#### 5. Communication

Toute demande administrative et/ou d'ordre général ou toute réclamation doit se faire par mail via l'adresse [info@sauterelle.be](mailto:info@sauterelle.be).

En cas d'absence ou de retard, il convient de prévenir l'entraîneur ou de compléter le formulaire disponible sur la page d'accueil du site [www.sauterelle.be](http://www.sauterelle.be).

Les membres s'engagent à participer (sauf raison médicale ou sociale) à tous les entraînements, compétitions et événements auxquels ils sont conviés.

Gymnastes et parents s'informeront régulièrement de la vie du club via sur le site internet.

##### Droit à l'image :

Des **IMAGES** (photo ou vidéo) pourront être prises durant les cours et les activités du Club, à des fins pédagogiques,

Des **IMAGES** (photo ou vidéo) pourront être prises durant les cours et les activités du Club en vue d'être publiées sur nos site internet et réseaux sociaux,

**sauf interdiction écrite de votre part via le formulaire d'inscription.**

**Toutes les informations relatives aux traitements des données à caractère personnel peuvent être consultées dans notre politique de confidentialité.**

Ce document se trouve sur le site internet du club.

#### 6. Code vestimentaire

L'accès des salles de cours ne sera autorisé que moyennant le port d'une tenue appropriée à la pratique de la gymnastique : maillot de gymnastique et/ou T-shirt (pas trop ample) et collant ou short, chaussons de gymnastique, chaussettes propres ou pieds nus, **PAS DE BASKETS** (sauf dans la

salle G1), éventuellement un survêtement.

Les gymnastes banniront, pour des raisons de sécurité, les bijoux, les vêtements trop amples susceptibles de gêner leurs mouvements. Les gymnastes aillant de longs cheveux veilleront à les attacher soigneusement.

La tenue aux couleurs du Club est obligatoire pour tous les gymnastes participant aux activités représentant le club à l'extérieur (compétition, tests...). Les membres seront informés en temps utiles des modalités d'achat de cet équipement aux meilleures conditions.

## 7. Vestiaires et objets de valeurs

La présence des parents **DANS** les vestiaires est **TOUJOURS** interdite

L'accès aux vestiaires est **STRICTEMENT INTERDITE** à **TOUTE PERSONNE** du sexe opposé à celui prévu pour chaque vestiaire.

Les membres sont priés de ne porter aucun objet de valeur (bijoux, montres, vêtements, ...). **Le Club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration** ; aucune assurance ne couvre ces frais. De même, le C.S. de Blocry décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets appartenant aux membres du club. Aucun objet de valeur ne doit rester dans les vestiaires

Pour les gymnastes, l'accès aux vestiaires se fait par la salle GSA, en empruntant le couloir prévu à cet effet et délimité par un élastique et en ôtant leurs chaussures.

L'accès à la salle GSA est réservé aux pratiquants et à leurs entraîneurs. Les parents ou accompagnateurs sont les bienvenus sur la coursive supérieure, l'accès de la salle leur étant interdit.

## 8. Les stages

Dans la mesure du possible, le club essaiera de proposer des stages pour les groupes Compétition lors de chaque période de vacances scolaires. Le club communiquera les dates et horaires, par mail et via son site, le plus rapidement possible.

Le remboursement de l'inscription sera accepté uniquement dans les cas suivants :

- Accident préalable au stage (sur présentation d'un certificat médical) ;
- Accident survenant au cours du stage => remboursement au prorata des jours restants qui suivent le jour où survient l'accident) ;
- Circonstances imprévues et exceptionnelles.

**Dans tous les cas**, une somme forfaitaire de 20€ sera retenue pour couvrir les frais administratifs.

Toute inscription **après la date limite** entraînera un supplément de **10 €** (sous réserve de place disponible).

## 9. Attitude des gymnastes, moniteurs et parents

Quelques règles à respecter pour le bon déroulement des entraînements :

- Ponctualité : Arriver 5-10 minutes à l'avance afin d'être prêt, en tenue, pour l'heure de début des cours. Les moniteurs s'efforceront également d'être présents quelques minutes avant le début de l'entraînement, afin d'accueillir les gymnastes.
- Présence régulière : C'est ce qui permettra à votre enfant d'évoluer au mieux et de se sentir bien dans son groupe.
- Prévenir en cas d'absence et de retard : Pour nous avertir, utilisez le formulaire en ligne disponible sur la page d'accueil du site [www.sauterelle.be](http://www.sauterelle.be) ou contacter le moniteur.
- Le club demande aux parents de respecter les horaires de début et de fin de cours, la surveillance des membres n'est plus assurée en dehors de ces heures. Les parents sont invités à venir déposer et reprendre les jeunes enfants jusqu'à la salle GSA.
- Bonbons, chips et soda sont interdits lors des cours : Privilégiez des collations légères et saines (fruits, fruits secs, légumes crus, galettes de riz...).

Les gymnastes et moniteurs veilleront, par leur attitude positive, honnête et fair-play, à véhiculer une image positive du club, tant à l'intérieur du C.S. de Blocry que lors de déplacements à l'extérieur.

Gymnastes et moniteurs cultiveront un esprit d'entraide et de respect de l'autre.

Gymnastes et moniteurs s'efforceront de respecter, avec ponctualité, l'occupation prévue des plateaux et des salles.

Les parents s'abstiendront d'intervenir lors d'un entraînement.

## 10. Le règlement

Chaque gymnaste et/ou son représentant légal prendra connaissance du présent ROI, du règlement de la salle GSA et de la politique de confidentialité du club lors de l'inscription de leur enfant.

Ces règlements sont disponibles à tout moment sur le site internet du Club.

L'inscription d'un gymnaste entraîne l'adhésion au présent règlement.

Le club se réserve le droit de refuser ou annuler l'inscription d'un membre qui n'accepterait pas la discipline élémentaire d'usage à la bonne marche des activités, et ce, sans remboursement de cotisation. Le conseil d'administration du club agira souverainement dans le cas où il serait contraint d'exclure un de ses membres pour faute grave.

Les statuts de l'ASBL sont à la disposition de tous les membres et/ou de leurs parents ou tuteur légal pour consultation.

Tout recours, réclamation ou proposition sera adressée par mail à [info@sauterelle.be](mailto:info@sauterelle.be)